

La Vesancière

N° 61 - 16^e année

Avril 2012



Joyeuses Pâques

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

Catherine Pélieu 04 50 42 37 81

Ou par adresse électronique : eliane.jonker@gmail.com

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **30 juin 2012**

Distribution

Janvier Amicale des sapeurs pompiers

Avril CLAV ou bénévole

Juillet Les Amis de la chapelle ou bénévole

Octobre Conseillers municipaux ou bénévole

***Dès la réception, merci de distribuer les bulletins
le plus rapidement possible,
(dans les 2 à 3 jours maximum)***

Calendrier des animations du 2^{ème} trimestre 2012

Vendredi 20 avril	concours de belote - CLAV
Dimanche 8 avril	chasse aux œufs de Pâques - CLAV
Vendredi 11 mai	repas de printemps - CLAV
Lundi 28 mai	pèlerinage et kermesse - LES AMIS DE LA CHAPELLE
Dimanche 24 juin	concours de pétanque - AMICALE DES POMPIERS concert de Riantmont - LES AMIS DE LA CHAPELLE
Samedi 7 juillet	Fête Nationale - AMICALE DES POMPIERS
Dimanche 8 juillet	pique-nique de fermeture - CLAV

HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et le jeudi soir
de 18h à 19h30**

Permanences M. le maire sur rendez-vous
mardi et jeudi matins (en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints sur RV
le jeudi de 20h à 20h30

 : 04 50 41 53 55

 : mairie.de.vesancy@luxinet.fr

ETAT CIVIL

Naissances

Zoé Joséphine Pfeiffer-Bissel	29 décembre 2011
Ysée Michaud	31 janvier 2012
Petite-fille de Richard et Geneviève	
Sanaa Ajoubair (née à Vesancy !)	20 février 2012
Eugénie Limouzin	16 mars 2012

Mariages

Michaël Clément & Chantal Cadoux	11 février 2012
Denis Vasquez & Claire Pascal	24 mars 2012

Décès

René Groulade	8 mars 2012
Marcel Alamandy	17 mars 2012

Principales décisions prises par le conseil municipal au cours des séances de janvier, février, mars 2012

URBANISME

Demandes de certificat d'urbanisme-CU

6 rte de Divonne / vente SARL HAWK/ REVERTEGAT-TOURNEL + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : *abandon du droit de préemption.*

96 rte de Bottenay / vente MICHAUD Richard/ LAUCKNER Mélanie + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : *abandon du droit de préemption.*

FINANCES

Budget

Compte administratif du budget principal de la commune 2011

<u>Section fonctionnement</u>	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses	714 718.27 €	431 463.90 €
Recettes	714 718.27 €	550 801.08 €
Résultat reporté au 31/12/10		269 461.27 €
Total Recettes		820 262.35 €
Résultat section fonctionnement : excédent de fonctionnement : 388 798.45 €		

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

<u>Section Investissement</u>	Crédits ouverts	Réalisés	Reste à réaliser
Dépenses	559 112.33 €	293 004.23 €	125 397.21 €
Recettes	559 112.33 €	304 397.69 €	
Résultat reporté au 31/12/10		84 572.71 €	
Total Recettes		388 970.40 €	
Résultat section Investissement : excédent d'investissement		95 966.17 €	

Affectation des résultats de fonctionnement 2011 pour le budget principal de la commune

Proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2011 soit 388 798.45 €

- ♦ 88 798.45 € seront reportés en section de fonctionnement en 2012
- ♦ 300 000 € seront reportés à la section investissement, au compte 1068.

Compte administratif 2011 du budget eau et assainissement

<u>Section fonctionnement</u>	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses	96 000 €	82 425.09€
Recettes	96 000 €	67 644.54 €
Résultat reporté au 31/12/10		15 792.34€
Total Recettes		83 436.88 €
Résultat section fonctionnement : excédent de fonctionnement		1 011.79 €

<u>Section Investissement</u>	Crédits ouverts	Réalisés	Reste à réaliser
Dépenses	117 402.04	21 132.28	4 638 €
Recettes	117 402.04	36 409.90	
Résultat reporté au 31/12/10		58 907.14	
Total Recettes		95 317.04	
Résultat section Investissement : excédent d'investissement		74 184.76 €	

Affectation du résultat de fonctionnement 2011 pour le budget eau et assainissement

Proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2011 soit 1 011.79 € qui sera reporté en section de fonctionnement en 2012.

Après délibération, le conseil municipal approuve l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2011, pour le budget eau et assainissement.

Budget primitif principal 2012 de la commune

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	738 277.45	738 277.45 (intégrant un report de résultat 2011 de 88798.45 €)
INVESTISSEMENT	567 509.29 dont 125 397.21€ de reste à réaliser 2011	567 509.29 (intégrant un report de résultat 2011 de 95 966.17€)

Après délibération le conseil municipal approuve le budget primitif principal 2012 de la commune.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Budget annexe eau et assainissement 2012

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	102 919.45	102 919.45 (intégrant un report de résultat 2011 de 1 011.79 €)
INVESTISSEMENT	611 585.57 dont 4 638 € de reste à réaliser 2010	611 585.57 (intégrant un report de résultat 2011 de 74 184.76 €)

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif 2012 eau et assainissement.

Taux de fiscalité ménage 2012

Libellés	Bases prévisionnelles 2012 notifiées	Taux Proposés	Produits correspondant attendus
Taxe d'habitation	893 400	12,74%	113 819
Taxe foncière bâti	560 500	6,87%	38 506
Taxe foncière non bâti	16 200	34,35%	5 565
CFE	46 300	19,09%	8 839
Total			166 729

Les taux restent inchangés par rapport à 2011

Taux de la taxe des ordures ménagères

Le maire rappelle au conseil que le taux de la taxe des ordures ménagères avait été arrêté en 2011 à 12% . Le montant prévisionnel de la base d'imposition donnée pour l'année 2012, par la Direction des Impôts est de 558 603 €. Compte tenu des dépenses prévisionnelles 2012 (SIDEFAGE + CCPG). Après en avoir délibéré l'assemblée décide de passer le taux de la taxe des ordures ménagères à **12,63%**.

Cotisations 2012

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de l'Ain (CAUE)

Considérant l'intérêt de l'action menée par le C.A.U.E, le maire propose de renouveler l'adhésion de la commune. La cotisation est fixée à la somme de 60 €.

Mission Locale Action Jeunes

La Mission Locale Action Jeunes accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Considérant l'intérêt de l'action menée par la Mission Locale Action Jeunes sur Gex, le maire propose de renouveler l'adhésion de la commune pour 2012 pour une cotisation fixée à 548 €. Proposition acceptée.

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, notifiés par arrêté préfectoral du 30 août 2010, redéfinissent la compétence obligatoire et les cinq compétences optionnelles, ainsi que le mode de calcul de la cotisation communale.

Ainsi la cotisation 2012 annoncée par la SIEA sera portée à 260.85 €. Le conseil prend note de l'information.

FORÊT

Coupe de bois de l'année 2012 et mode de commercialisation

Parcelle 18 : 300 m³ résineux et 121 m³ de feuillus proposition vente sur pied

Parcelle 19 : 225 m³ de résineux et 112 m³ de feuillus proposition vente sur pied

Parcelle 37 : 223 m³ résineux et 39 m³ de feuillus proposition de vente bois façonné contrat

Parcelle 43 : 107 m³ de résineux proposition vente bois façonné contrat

Parcelle 51 : 105 m³ petit bois résineux et 88 m³ de feuillus proposition vente bois façonné

Parcelle 59 : 85 m³ de feuillus proposition vente bois façonné

Parcelle 60 : 10 m³ de feuillus proposition vente bois façonné

Parcelle 28 : 102 m³ de feuillus et 172 m³ de résineux (déjà inscrits en 2011) vente bois façonné

Parcelle 29 : 104 m³ de feuillus et 100 m³ de résineux (déjà inscrits en 2011) vente bois façonné

Parcelle 63 : 38 m³ de petit bois résineux proposition vente bois façonné

Total des recettes à prévoir sur le budget 2012 : 157 397€

Programme de travaux à réaliser en forêt pour l'année 2012

Total des dépenses d'investissement à prévoir sur budget 2012 : 2 600 €

Total des dépenses de fonctionnement à prévoir sur budget 2012 : 97 918

EAU & ASSAINISSEMENT

Règlement du service de contrôle de l'Assainissement Non Collectif

Il est rappelé que lors de sa séance du 17 novembre 2011, le conseil municipal a décidé de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). La compétence du service sera limitée aux opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes, d'assurer la gestion du service en régie communale directe rattachée au service public d'assainissement collectif existant.

Le bureau d'études NICOT a été mandaté pour accompagner la commune dans la mise en place de ce SPANC et a présenté une proposition de règlement pour ce service. Ce règlement définit les relations entre l'exploitant du service non collectif (la commune) et ses usagers et précise les droits et obligations respectifs de chacun.

Après délibération le conseil municipal approuve le règlement du SPANC

Institution d'une redevance d'Assainissement Non Collectif

Il est rappelé que la gestion du service se fait en régie communale directe rattachée au service public d'assainissement collectif existant. Afin d'équilibrer le budget consacré à ce nouveau service et intégré au budget eau et assainissement de la commune, il est proposé d'instituer une redevance d'assainissement non collectif, forfaitaire.

Dans le cadre du premier diagnostic de fonctionnement, son montant est fixé à 120 € par dispositif.

Dans le cadre d'une vente, il est proposé de facturer au propriétaire, les frais relatifs au contrôle fixés à 100€

Dans le cadre d'installations nouvelles ou à réhabiliter, il est proposé de facturer au propriétaire, les frais relatifs au contrôle avant travaux fixés à 150 € et après travaux fixés à 100 €.

Après délibération le conseil municipal approuve l'institution de la redevance d'Assainissement Non Collectif sur la base des tarifs proposés.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Convention pour le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif existant

Il est rappelé que la commune en 2011 a renouvelé une convention avec les services du département de l'Ain, le SATAA pour le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome dans le cadre des dispositifs neufs mis en place à l'occasion de construction ou d'un aménagement et dans le cas de la vente d'un immeuble.

Prestations facturées 150€ dans la première situation et 100€ dans la seconde.

Le SATAA n'assure pas le contrôle de l'existant.

La société NICOT propose une convention pour le contrôle des installations existantes sur la base suivante :

Contrôle périodique réalisé dans le cadre d'une tournée annuelle : 105.43€ TTC

Le contrôle n'ayant pu aboutir suite à un refus sera facturé à 30% : 31.69 € TTC

Contrôle périodique d'une installation au cas par cas : 159.37€ TTC

Après délibération le conseil municipal décide de conclure une convention pour le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif existant, avec la société NICOT.

Règlement du service de l'Assainissement Collectif

Dans le cadre de son intervention sur les annexes du PLU, la société NICOT présente une proposition de règlement pour le service d'Assainissement Collectif de la commune

Ce règlement définit les relations entre l'exploitant du service collectif (la commune) et ses usagers et précise les droits et obligations respectifs de chacun.

Après délibération le conseil municipal approuve le règlement du service de l'Assainissement collectif

Tarification communale de l'eau et l'Assainissement Collectif

Le maire précise que la tarification communale pour l'eau et l'assainissement est inchangée depuis 2007.

Redevance eau : 0.75€/m³ + prime fixe de 25€ ou 45€ ou 170€ selon diamètre du compteur

Redevance assainissement : 0.75€/m³

Or la commune a effectué des dépenses importantes en investissement et en fonctionnement pour répondre à la réglementation en matière d'eau potable et d'assainissement.

Il est proposé une augmentation des tarifs de 8%. A compter au 1^{er} avril 2012, les tarifs passeraient :

Redevance eau : 0.81€/m³ + prime fixe de 25€ ou 45€ ou 170€ selon diamètre du compteur

Redevance assainissement : 0.81€/m³

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve la nouvelle tarification communale de l'eau et de l'Assainissement Collectif.

Convention d'épandage

Après étude et analyse des sols des terrains à épandre, la chambre d'agriculture de l'Ain propose les terrains de M. COURTOIS, situés sur les communes de Divonne et Grilly, soit 20 hectares. Une convention pour la valorisation des boues sur ces terrains est proposée. Les boues seraient épandues en septembre 2012.

Une consultation auprès de plusieurs entreprises a été lancée pour la prestation d'épandage.

Après en avoir délibéré l'assemblée autorise la signature d'une convention pour la valorisation des boues sur les terrains de M COURTOIS proposés par la Chambre d'agriculture de l'Ain

EGLISE

Le clocher et le paratonnerre

Les contrats d'entretien du clocher et de vérification du paratonnerre avec la Société Annecienne d'Équipement sont arrivés à échéance.

La Société Annecienne d'Équipement propose :

- un contrat d'entretien du clocher pour un montant annuel de 210 € sur une durée de trois ans et
- un contrat de vérification du paratonnerre gratuit sur la même durée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée reconduit les contrats d'entretien du clocher et du paratonnerre avec la société Annecienne d'Équipement pour une durée de trois ans.

ECOLE

Les fournitures scolaires

Considérant l'intérêt des activités sportives dans le développement des enfants, la reconduction pour l'année scolaire 2011-2012 de la prise en charge du coût des activités ski (6 journées) et piscine (10 séances) a été votée.

D'autre part en janvier 2011, le conseil avait accordé une aide pour les fournitures scolaires à hauteur de 114 € par élève soit 3 800 € pour 33 élèves. Cette aide intégrait :

- les fournitures individuelles des élèves : cahiers, livres, dictionnaires, fichiers ...
- les fournitures collectives : papeterie, matériel d'art visuel, consommables informatiques
- tout le matériel pédagogique et de sport
- le matériel et matériaux pour activités manuelles
- le renouvellement des pharmacies
- le petit mobilier et matériel de rangement
- les abonnements
- les fournitures de direction

Le maire propose de renouveler cette participation à hauteur de 114 € par élève pour la trentaine d'enfants scolarisés.

DIVERS MAIRIE

Autorisation donnée au maire pour ester en justice

Le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain) a été assigné en justice concernant les infrastructures qu'il aurait utilisé pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune. Selon France télécom ces infrastructures lui appartiendraient.

Afin que leur avocate puisse défendre au mieux le dossier, le SIEA demande au maire de prendre un arrêté municipal, de fournir une attestation et la délibération du conseil autorisant le maire à ester en justice.

En 1997, la commune avait transféré au SIEA la compétence « communication électronique ».

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Compensation financière Franco Genevoise

Le département de la Haute Savoie demande une modification de la répartition de la compensation financière Franco Genevoise. Il propose de passer à 20% pour l'Ain et 80% pour la Haute Savoie alors que la répartition actuelle est de 24% pour l'Ain et 76% pour la Haute Savoie.

Après délibération, le conseil municipal demande le maintien de la clef de répartition 76%-24% de la compensation financière Franco Genevoise conformément aux accords initiaux de 1973.

Adhésion de la commune au collectif des petites communes du Pays de Gex

Un collectif des petites communes du Pays de Gex (moins de 3 000 habitants) est en projet de se constituer.

Sa mission et ses objectifs :

- contribuer au développement harmonieux de la communauté de communes,
- obtenir pour les communes de moins de 3000 habitants, une place suffisante dans toutes les discussions et décisions de la CCPG,
- rapporter à la CCPG les positions communes du collectif. **Avis favorable.**

Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), géré par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, apporte une aide financière ponctuelle aux familles ayant de faibles ressources. Cette aide peut permettre de résorber une dette de loyer ou d'accéder à un logement et régler les dépenses.

La commune est sollicitée pour apporter sa contribution sur la base de 0,30 € par habitant, soit 167 €.

Avis favorable.

Représentation de la commune au SIDEFAGE

Rappel : Mme Annabelle BRUN avait été nommée déléguée titulaire au SIDEFAGE.

Afin que la commune puisse être représentée au sein du SIDEFAGE, il est proposé de nommer un délégué suppléant.

Sur présentation de la candidature de Mme Nathalie NICOD, après en avoir délibéré, l'assemblée décide de nommer Mme Nathalie NICOD, déléguée suppléante au sein du SIDEFAGE.

Représentation de la commune au Parc Régional du Haut Jura

Rappel : M. Mats LINDROOS avait été nommé représentant titulaire et M. Jean Jacques DEWULF suppléant.

M. Mats LINDROOS ne pouvant plus répondre à cette délégation et afin que la commune puisse être représentée au sein du Parc Régional du Haut Jura, il est proposé de nommer un nouveau représentant titulaire.

Dans l'immédiat aucune proposition n'a été présentée

Personnel

Indemnité d'Administration et de Technicité pour le cadre d'emploi

Il est rappelé que le conseil municipal, lors de délibérations antérieures, a instauré une Indemnité d'Administration et de Technicité pour les adjoints territoriaux techniques 2^{ème} classe affectés à la voirie, pour les adjoints territoriaux d'animation affectés au service des écoles et pour les adjoints territoriaux administratifs affectés au secrétariat.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Il est proposé de délibérer pour instaurer une prime d'Indemnité d'Administration et de Technicité, pour les adjoints territoriaux technique 2^{ème} classe affectés à l'entretien. Il est précisé que cette indemnité est indexée sur la valeur du point fonction publique. Elle sera versée mensuellement.

Avis favorable.

Matériels

Extincteurs

Suite à une visite de contrôle de tous les bâtiments communaux. la Sté DUMONT propose un devis pour le changement de 3 extincteurs de plus de 10 ans, pour un montant de 376.84€ TTC. **Avis favorable**

Isoloirs pour les élections

Le maire propose l'acquisition de deux isoloirs dont un suffisamment large pour permettre l'accès des personnes en fauteuil roulant (circulaire INT/A/07/00123/C chaque bureau de vote doit comporter un isoloir pour 300 électeurs inscrits). **Avis favorable.**

Don

M. Chérif JAHLAN a fait un don à la commune de 600 €. Le maire propose de reverser ce don au CCAS.

Dates des prochaines séances du conseil municipal

Jeudi 19 avril - jeudi 24 mai -jeudi 14 juin 2012.

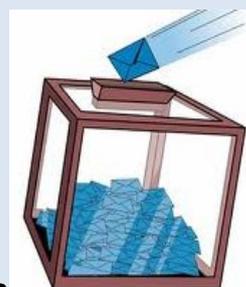
ELECTIONS 2012

Présidentielles : dimanche 22 avril 2012 (1^{er} tour)

dimanche 06 mai 2012 (2^{ème} tour)

Législatives : dimanche 10 juin 2012

dimanche 17 juin 2012



NB : Le bureau de vote de la commune ancienne salle du conseil est transféré à l'annexe du château

Les personnes intéressées pour assurer les permanences des tours de garde de ces élections doivent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie. Merci par avance.

Pour tous les inscrits, une nouvelle carte d'électeur vous est parvenue en mars 2012. Si vous ne l'avez pas reçue, merci de vous manifester auprès de l'accueil en mairie.

Inscriptions à l'école publique de Vesancy

Âge : dès 4 ans (avant le 31/12/2012)

Période d'inscription : avril, mai, juin 2012

Documents à fournir :

- fiche individuelle d'inscription à récupérer en mairie,
- copie du livret de famille,
- copie du carnet de vaccination de l'enfant,
- certificat de radiation du précédent établissement scolaire,
- justificatif de domicile récent (quittance loyer, électricité...)

L'école de Vesancy comprend 2 classes (maternelle et primaire).

Elle est dotée d'un **service** qui accueille les enfants à **midi**, sous la surveillance d'un agent communal. Les enfants prennent leurs repas préparés par les parents.

Un service de **garderie périscolaire** est également mis en place :

Rappel des horaires du service périscolaire

lundi - mardi - jeudi - vendredi

matin : 7h30 à 8h50

soir : 16h30 à 18h30

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

INFORMATION SUR LES CONDITIONS CLIMATIQUES SERVICE PROTECTION ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PREFECTURE DE L'AIN

Le Préfet signale que les conditions climatiques depuis l'automne 2011 n'ont pas permis une recharge suffisante des systèmes aquifères.

Au vu de cette situation et après concertation avec le comité de vigilance sécheresse qui s'est réuni le 08 mars 2012, le Préfet informe les mairies et les concitoyens de la situation préoccupante de la ressource en eaux souterraines et demande à tous d'être vigilants pour anticiper la période d'étiage qui risque d'être, si les précipitations ne sont pas au rendez-vous, particulièrement grave.

En conséquence, le Préfet vous invite d'ores et déjà à prendre des dispositions pour anticiper la consommation d'eau estivale et de **veiller à une bonne utilisation de l'eau et au respect de la ressource et des milieux aquatiques.**

Il est important au quotidien de limiter les quantités d'eau consommées, d'éviter tout gaspillage et de contribuer à la bonne qualité des eaux par une utilisation raisonnable de cette ressource.

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012* sur la commune de Vesancy d'après l'enquête de recensement effectuée en février 2011

Population municipale :	523
Population comptée à part :	34
Population totale :	557

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune : étudiants âgés de moins de 25 ans, pensionnaires de maisons de retraite...

* Après parution au Journal Officiel



Rappel

Le stationnement sur la place du château est interdite (arrêté du 10 mai 2010)

Seulement est autorisé, le dépôt minute des personnes à mobilité réduite pour l'accès à l'église et aux bâtiments communaux.

COURRIER MAIRIE COURRIER MAIRIE COUR

AVEC LE TRI, VOS DECHETS ONT DE L'AVENIR



Le SIDEFAGE est un syndicat intercommunal de gestion des déchets ménagers basé à Bellegarde sur Valserine.

Il traite les déchets de 150 communes réparties dans l'Ain et la Haute Savoie, soit près de 350 000 habitants.

Ce dernier collecte des bouteilles et pots en verre, le papier, les cartonnettes, les bouteilles en plastique et les emballages métalliques afin qu'ils soient recyclés.

Que contiennent réellement nos poubelles ?

Fin 2011, le SIDEFAGE, en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Gex, a réalisé une campagne de caractérisations des ordures ménagères. Cet échantillonnage a pour principal objectif de déterminer la quantité de déchets recyclables présents dans les poubelles ménagères.

Malgré une bonne progression depuis 2010, les résultats obtenus montrent que plus de 37% des déchets compostables sont encore présents dans les ordures ménagères et qu'il y a encore une présence de bouteilles, pots en verre et bouteilles plastiques en grande quantité. Toutefois, une amélioration a été enregistrée par rapport à 2010 pour les cartonnettes.

De plus, la quantité de déchets recyclables collectés dans les multiples conteneurs du territoire a augmenté en 2011, mais nous pouvons faire encore mieux !

Triez, nous valorisons !

Le geste de tri permet de diminuer le volume de nos poubelles d'ordures ménagères mais aussi d'économiser les ressources en matières premières et de l'énergie.

Le verre, par exemple, est recyclable à l'infini. Le recyclage d'une tonne de bouteilles en verre permet de fabriquer plus de 2000 nouvelles bouteilles.

Les déchets jetés aux ordures ménagères ne sont pas triés avant d'être incinérés. Les déchets recyclables doivent donc impérativement être déposés dans les conteneurs de tri pour avoir une nouvelle vie !

Astuces en ce qui concerne :

- le verre : on ne met que le verre alimentaire (qui a contenu des aliments à l'achat). Les bouchons et les capsules se jettent dans la poubelle ménagère.
- les cartons : les gros cartons sont à déposer en déchèterie et les cartons sales (pizza...) dans la poubelle ménagère.
- le plastique : on ne met que les bouteilles. Les pots et autres sacs plastiques sont à jeter dans la poubelle ménagère.

Pour les déchets encombrants et toxiques, ayez le réflexe **DECHETERIE**.

Déchèterie de Versonnex, route de Cessy : 04 50 42 74 74

De mars à octobre

Lundi au vendredi : 8h30-12h, 13h30-18h
Samedi : 8h30- 18h
Dimanche : 9h-12h

De novembre à février

8h30-12h, 13h-17h
8h30-17h
9h-12h

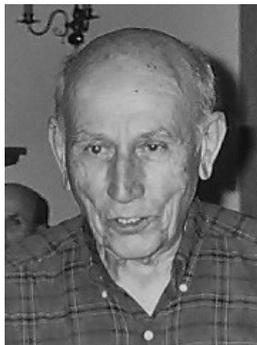
Le compostage, un geste supplémentaire

Les particuliers (en habitat individuel ou collectif) qui le désirent peuvent se procurer un composteur auprès de la Communauté de Communes du Pays de Gex : 0800 800 215.

Associations, collectivités locales, n'hésitez pas à contacter nos animateurs pour la mise en place de matériel de tri (poubelles, presse canettes, gobelets réutilisables...) à l'occasion de vos manifestations : 06 08 27 27 36 ou Anim1@sidefage.fr

Lors des funérailles de **René Groulade**, le mardi 13 mars 2012, Brigitte Tavernier a lu à l'église de Vesancy l'hommage suivant :

René ,



Natif de Charente où, à l'âge de 4 ans, vous perdez votre père, vous passez vos jeunes années dans un véritable clan familial, entouré de vos grands-parents, oncle, tante et chères cousines (« vos petites », comme vous les appeliez affectueusement). De cette enfance chaleureuse et aimante, dont vous gardiez un merveilleux souvenir, vous est resté le sens des autres, de la famille, de la convivialité, du contact humain.

C'est à l'École Hôtelière de Grenoble (il vous avait fallu traverser la France !) que vous apprenez votre métier.

En 1946, vous épousez en Aveyron, votre chère Françoise et votre fille Dominique vient égayer votre foyer. Belles années pour votre famille qui commence alors un véritable tour de France .

En 1962, vous arrivez à Divonne au Restaurant du Casino, où vous officiez comme maître d'hôtel, avec la passion que nous vous connaissions, et qui vous fera parvenir à la fonction de chef de restaurant en fin de carrière.

Votre arrivée dans votre maison, à Vesancy en 1975 fut des plus discrète. Vous avez veillé à ne pas vous conduire en terrain conquis, respectueux des Vesanciens, de leurs habitudes, de leur façon de voir les choses.

Mais la santé fragile de votre épouse s'aggrave. Dominique quitte son emploi pour vous rejoindre et vous seconder. Malgré vos soins et l'affection que vous lui portez tous deux, elle s'éteint en 1982. Difficile période où il vous faut apprendre à vivre sans elle. Vos nombreuses relations vous entourent et vous aident à surmonter cette épreuve.

Mais vous ne vous laissez pas abattre et en 1985, il est temps de prendre votre retraite.

C'est alors que vous trouvez des occupations très diverses, vous voyagez, puis vous devenez pronostiqueur hippique à la Télévision Suisse Romande, dans une émission de variétés «Public ».

De la télévision, vous franchissez le pas et faites vos débuts au cinéma : vous tenez le rôle d'un colonel (vous en aviez la prestance) dans le film «Pour nulle part », dont le tournage vous conduit jusqu'au Costa Rica, en Amérique Centrale.

Un jour, vous venez à la rencontre des Vesanciens, par l'intermédiaire du Père Frédéric, curé du secteur paroissial, qui devient pour vous un véritable ami. Ce fut alors une succession de moments privilégiés où, nous avons appris à nous connaître, regrettant de ne pas l'avoir fait plus tôt.

Depuis lors, vous participiez aux activités des Amis de la Chapelle, du CLAV, vous accueilliez régulièrement à votre table le prêtre de la paroisse.

Rappelons nous aussi le fameux pot au feu, pour plus de 80 personnes, organisé de main de maître, au château, pour accueillir notre évêque, Monseigneur Bagnard, en visite pastorale dans notre village.

Avec André Dufour et Louis Mourgues, vous mettez vos talents à servir, aux membres du CLAV, de délicieux repas qui firent des envieux jusque dans les communes environnantes,

montrant toujours beaucoup d'exigence et de professionnalisme. Et n'oublions pas la rédaction des menus, en vers parfois, à la calligraphie toujours soignée.

Et que dire des thermos de thé que vous apportiez tous les vendredis, aux joueurs de cartes, de scrabbles du CLAV, ainsi que le café du dimanche, avec le concours de Dominique, à l'issue de la messe, permettant de partager des moments d'amitié auxquels vous étiez si sensible.

Tous vos proches, vos amis se souviendront des repas que vous aimiez offrir dans votre maison, où chacun découvrait votre sens du travail bien fait, de l'accueil, vos talents de cuisinier.

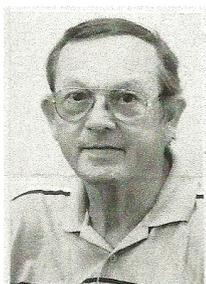
Votre éducation, votre métier et votre caractère laissaient peu de place aux démonstrations de vos sentiments. Vous étiez pudique mais tous, nous savions combien était profonde votre foi, grande votre espérance en la Vie éternelle et fort l'attachement que vous portiez à la Vierge Marie (une image de Marie ne vous quittait jamais).

Aujourd'hui vous rejoignez votre chère Françoise, vos chers parents. Qu'ils vous accueillent, auprès de notre Seigneur qui vous recevra avec toute sa bonté et sa miséricorde.

Cher René, tout Vesancy, tous vos amis, toute la communauté paroissiale vous disent un immense MERCI, pour ce que nous avons partagé avec vous. Tous nous témoignons du bonheur que nous avons eu de vous connaître.

A Dominique, à votre famille nous présentons nos sincères condoléances et les assurons de notre amitié, de nos prières pour René et vous tous.

*Lors des obsèques de **Marcel Alamandy**, le jeudi 22 mars, les honneurs militaires lui furent rendus au cimetière de Vesancy et sa carrière militaire fut rappelée par un ancien combattant de la fédération de Divonne.*



"Engagé le 31 mai 1949 au titre de l'Armée de l'Air à Valence (Drôme), il est envoyé en école pendant un an à Cheyenne Wyoming (USA). Promu Sergent, il revient comme instructeur à la base de Chambéry, puis il est affecté pendant trois ans aux Forces Françaises en Allemagne.

Il est volontaire pour l'Extrême Orient le 20 octobre 1953 où il y passe deux ans. Il est rapatrié le 8 novembre 1955 et il est affecté à la base d'Orange. Il est promu Sergent-Chef le 1er novembre 1961 et il est affecté à la base de Solenzaro (Corse) où il sert de 1965 à 1972. Il est promu Adjudant le 1er octobre 1966 puis Adjudant-Chef le 1er janvier 1971.

Il est ensuite affecté au Mont Verdun près de Lyon.

Il demande à faire valoir ses droits à la retraite après 25 ans de service. Il se retire à Villefranche-sur-Saône (Rhône)."

Décorations :

Médaille Militaire

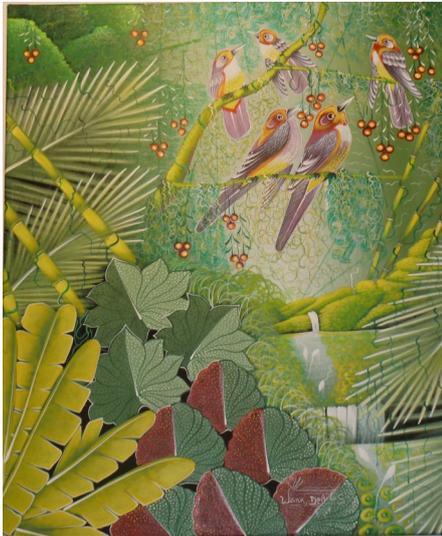
Croix du Combattant

Médaille Coloniale avec agrafe "Extrême Orient"

Médaille Commémorative "Indochine".

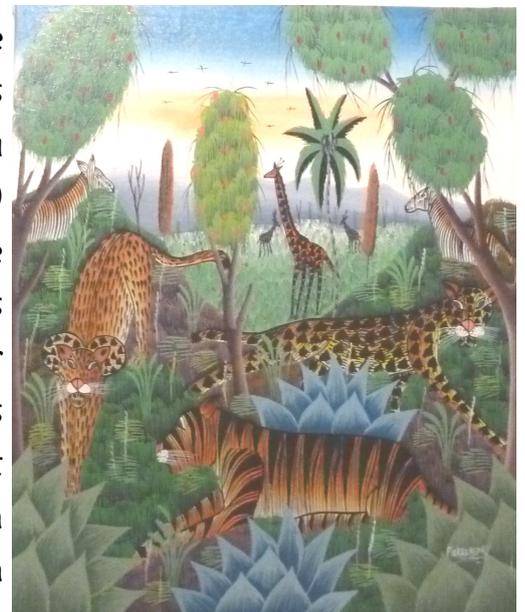
Couleurs et mots d'Haïti Écoles

Avec l'énergie et l'enthousiasme qu'on leur connaît, Pierre et Marie-Noëlle Batard ainsi que les autres membres de l'association, proposent tout au long de l'année de nombreuses activités (expoventes de peintures haïtiennes, ventes de pâtisseries et artisanat, vide greniers, marchés de Noël...) afin de récolter les fonds nécessaires au bon fonctionnement des écoles de Verettes et La Chapelle en Haïti.



Le but de l'association est de financer une partie des salaires des enseignants et de maintenir les cantines scolaires, indispensables dans cette région montagneuse. En effet, certains enfants font une à deux heures de marche pour venir à l'école.

En novembre dernier, Pierre a fait le voyage en Haïti (à ses frais) pour se rendre compte sur place de l'évolution de la situation des écoles de Verettes et de La Chapelle. A la fin de son séjour, à Port au Prince, où les ravages du séisme du 12 janvier 2010 sont encore bien visibles malgré de gros efforts de nettoyage, Pierre a pu rencontrer des artistes peintres et des sculpteurs de bosmetal et ramener quelques unes de leurs créations. Ces peintures très colorées et pleines de poésie ont magnifiquement recouvert les murs de la salle de la Blanchisserie à Divonne, ainsi que ceux de l'école Jeanne d'Arc à Gex, lors des expoventes du mois dernier.



En son temps, au cours d'un séjour en Haïti, André Malraux avait salué "le peuple des peintres". En parallèle, le dernier festival littéraire qui s'est tenu, en début d'année, à Port au Prince confirme l'extraordinaire vitalité de la littérature haïtienne... malgré 50% d'analphabètes.

Un jour, lorsque l'analphabétisme sera vaincu, grâce aux efforts des associations comme **Haïti Écoles**, nous pourrons alors saluer "le peuple des poètes".

Les Amis de la Chapelle

Fête du Lundi de Pentecôte

Chaque lundi de Pentecôte, le groupement paroissial et
LES AMIS DE LA CHAPELLE de RIANTMONT
organisent le traditionnel pèlerinage
à la chapelle Notre Dame de Riantmont,
suivi de la kermesse, dans la cour du Château.



Voici le programme de cette fête

Lundi 28 mai 2012

10 h 15 - rassemblement des pèlerins devant l'église de Vesancy

10 h 30 - départ de la procession

11 h 00 - messe en plein air à la chapelle (si mauvais temps, la messe sera célébrée à l'église de Vesancy)

12 h 30 - repas champêtre (grillades au feu de bois), dans la cour du château sous les tentes abritant du soleil ou de la pluie, buvette, pâtisseries

Après-midi - animation musicale et pour les enfants, jeux divers et variés, maquillage.



Si vous voulez aider les bénévoles de l'association à préparer cette fête, venez nous rejoindre au jour et à l'heure qui vous conviennent, vous serez les bienvenus !

Toute aide ou participation, si modeste soit-elle, est vivement appréciée et cela permet des liens amicaux au sein de notre village.

Voici les différents postes où votre concours nous sera très utile

Vendredi 25 mai, le matin : transport des tables et bancs prêtés par la commune de Gex

Samedi 26 mai, l'après-midi : mise en place du podium, du bar, pose des guirlandes

Dimanche 27 mai, l'après-midi : installation des tentes prêtées par la commune de Vesancy

Lundi 28 mai, dès 8 h : mise en place des tables. Vous pourrez apporter vos gâteaux "maison" au stand "Pâtisserie",

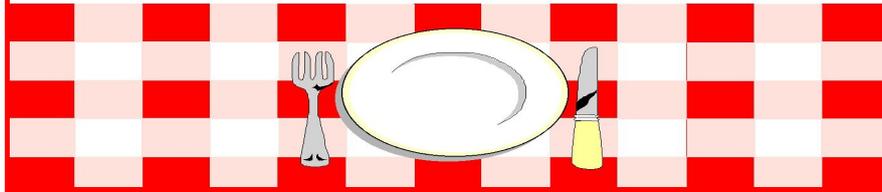
l'après-midi : aide au service des repas, vente des enveloppes pour la tombola, tenue des stands de jeux des enfants...

Un prochain avis sera déposé dans les boîtes à lettres pour vous donner plus amples précisions.

Rendez-vous pour une belle journée de rencontre et d'amitié.

Les Amis de la Chapelle

Vendredi 10 février, à midi, le grand froid sévissait encore, et bien que le poêle fût allumé depuis la veille, la température de la salle du château était juste. Heureusement le délicieux pot-au-feu concocté par Alain Teppe a bien réchauffé la bonne cinquantaine de personnes venues faire honneur à ce plat. Merci Alain !



L'assemblée générale du CLAV

Fort de ses 70 adhérents, le CLAV a organisé son assemblée générale le mercredi 14 mars 2012. Après avoir vérifié si le quorum était atteint, Lisbeth Ducret, la présidente, a ouvert la séance en demandant à l'assistance d'observer une minute de silence en hommage à Clovis Berthon et René Groulade.

Après les remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle et sa subvention, Lisbeth a rappelé toutes les activités effectuées tout au long de l'année 2011 : repas, sortie à Lons-le-Saunier, lotos, concours de belote, de boules, voyage sur la Côte d'Azur, sans oublier les jeux des vendredis après-midi.

Puis Éliane Jonker, la trésorière a présenté le rapport financier au 31 décembre 2011 et obtenu le quitus pour sa saine gestion.

Lisbeth a repris la parole pour annoncer les projets, notamment la sortie d'un jour le 8 juin en Bresse ainsi que le projet de voyage du 6 au 9 septembre pour visiter les châteaux de la Loire. Elle a suggéré une nouvelle activité de marche, le jeudi matin.

Lisbeth a remercié les personnes qui aident le club de maintes façons : Rose Rapetti, Michel Chetot, les membres du comité et bien sûr Alain Teppe pour tous les repas dont il nous régale gracieusement.

A la question du renouvellement du bureau, l'assemblée a voté le maintien du bureau actuel.

La séance s'est terminée par le verre de l'amitié.

CLAV - CALENDRIER - CLAV- CALENDRIER -



Concours de belote

Vendredi 20 avril
14 h au château



Repas de printemps

Vendredi 11 mai
à 20 h

Chasse aux œufs de Pâques

ouverte à tous les enfants de Vesancy jusqu'à 11 ans

Dimanche 8 avril 2012

à 10 h sur la place du château



Sortie en **Bresse**

Vendredi 8 juin 2012



Dans la matinée, visite commentée d'une authentique **ferme bressane** à colombages du XVIème siècle.

Déjeuner bressan

L'après midi, visite d'un atelier de **sabotier** bressan.
Le sabot est en bois de bouleau peint ou sculpté.



Tarif : 65 € tout compris

Départ : 7h devant le château de Vesancy

Date limite d'inscription, le 30 mai 2012

Lisbeth Ducret : 04 50 41 56 87 ou Éliane Jonker : 04 50 42 39 39

PORTES OUVERTES

CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE DE FERNEY-VOLTAIRE

EDITION 2012

Forte du succès des portes ouvertes organisées l'an passé, la Cité Scolaire réitère l'évènement :

Samedi 28 avril 2012

9h à 12h30

Cette matinée sera l'occasion de présenter les différents parcours et leurs spécificités de la 6ème à la terminale.

De nombreuses séquences sportives et culturelles permettront de mettre en avant les talents de nos élèves.

Toutes les équipes de la Cité scolaire vous attendent

Venez nombreux !

Pour plus d'informations : 04 50 40 00 00 ou 0010072y@ac-lyon.fr

Programme détaillé à venir sur : www.lyferney.net

Concert pique-nique de Riantmont

Dimanche 24 juin 2012

à 17h



Le programme détaillé sera affiché courant mai

ANNONCES ANNONCES ANNONCES ANNONCES

Le jardin de Badaboum & Patatras



DINER SPECTACLE
Château de Vesancy

Samedi 28 avril 2012

Réservations et renseignements
catherine@roquefor.net
gdl_martini@bluemail.ch

Tél : 04 50 41 19 84 (dès 19h00)
Tél : 09 72 25 57 35 (dès 19h00)

QUICHE - SALADE - DESSERT

Tarif adulte : 15 €

Tarif enfant : 8 € (jusqu'à 18 ans)



Arrivée dès 19h00

Début du spectacle 19h30

Repas à 20h30

Badaboum et Patatras sont les rois du potager ! Alors qu'ils jardinent gaiement, la vilaine reine les interrompt. Décidée à manger 5 fruits et légumes par jour, elle est venue réquisitionner la prochaine récolte. Toutefois elle consent à partager : elle prendra tout ce qui aura poussé au-dessus de la terre et laissera à nos 2 amis ce qui aura poussés sous la terre ...

Places limitées

en faveur des 2 classes de l'école de Vesancy

École : Quelques mots de la classe des grands

Vente de Noël

Le 9 Décembre les parents ont organisé un marché de Noël. Ils ont vendu : des biscuits, des friandises, des anges et des autres décorations.

La vente a rapporté 675,50 € qui ont été partagés entre les coopératives des deux classes.

Nous remercions les gens qui ont fabriqué des choses pour le marché de Noël et les gens qui sont venus acheter des objets. Nous remercions aussi notre maître pour ce joli trimestre.

*Clémence Foedit, Hanna Lay Clark, Sarla Verma (CE2)
;Dinah Verma (CM2)*

MUSIQUE

La classe des grands et celle des petits ont chanté trois chansons chacune et une ensemble. Les grands ont pris des chansons et ont changé le texte, nous les avons enregistrées pour faire un CD au printemps.

Nous apprenons des techniques de dessin au trait pour illustrer les chansons que nous avons chantées

*Marios Vlachos (CE2)
Paul Roquefort (CM1)*

Vente de produits du jardin

Cette automne, on a vendu les produits de jardin qu'on avait plantés, comme des pommes de terre et des courges et des produits de monsieur Robbez comme du jus de pommes dans des paquets de cinq litres et des pommes de 1 kg et on a aussi vendu des lentilles.

Dans la classe de grands, on a pesé les pommes de terres, puis on les a mises dans des sachets d'un kilo ; on a aussi écrit dessus 1kg. La vente nous a ramené 63 euros.

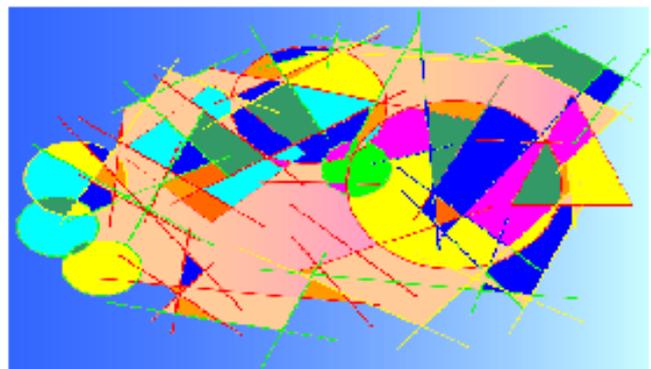
On a aussi planté des fraises, des plantes pour la cuisine, des fleurs et des oignons mais on ne les pas vendus. Avec les oignons on a préparé une soupe que l'on a mangée ensemble dans la classe.

Clément Dupraz-Dange (CE2) avec l'aide du maître

Arts Visuels



Avec la classe nous avons aussi fait des sets de table pour le marché de Noël sur le modèle de Valisky Kandinsky, un artiste Russe.



Vlachos Vangelis, Dewulf Thomas, Dupraz Dange Florian (CM2)



La classe des Maternelles
CP-CE1

UNE JOURNÉE "PRESQUE" POLAIRE

Lundi 30 janvier, dès 8 heures, c'était l'effervescence dans la classe des petits : depuis des semaines, nous avons préparé et attendu cette journée par des recherches, des lectures comme "Apoutsiak, le petit flocon de neige", des films et des photos sur les régions polaires.

Equipés chaudement et accompagnés par quelques mamans, nous avons pris le car pour Lamoura, dans le Jura. Là, sous un ciel gris, nous avons rejoint les deux "mushers" et leurs chiens de traîneau qui nous attendaient pour une matinée de promenade que personne n'oubliera de sitôt. Nous avons pu nous approcher des chiens, les caresser, écouter les explications et les recommandations.

Qui étaient les plus excités : les enfants qui montaient à bord des traîneaux ou les chiens qui hurlaient et sautaient sur place dans leur harnais au moment du départ ? Pendant que le premier groupe partait en promenade, les autres ont pu jouer dans un igloo, avec les luges et les bonshommes de neige.

A tour de rôle, chaque groupe a pu faire une balade de 40 minutes environ, avec émotions fortes garanties : grincements du traîneau dans les virages, passage dans les sentiers entre les sapins, montées plus lentes, sauts et descentes rapides sur les pistes ! En descendant du traîneau, la seule question que les enfants posaient était " Quand est-ce qu'on y retourne ? "

A midi, après avoir dit au revoir et merci aux chiens, nous avons repris le car en direction de la salle hors sac, à la patinoire de Prémanon pour dévorer le pique-nique que nous avons emporté. Puis nous avons visité le Musée Polaire Paul-Emile Victor. Nous avons pu voir les animaux comme l'ours blanc, les phoques, les pingouins et les manchots, la perdrix, le lièvre, le loup et le renard polaire, le boeuf musqué.

Nous avons regardé des films, des photos, des objets qui nous expliquaient la vie des esquimaux et les explorations du Commandant Charcot et de Paul-Emile Victor. Chaque groupe devait répondre à un petit questionnaire en parcourant les vitrines du Musée.

Avant de repartir, nous avons acheté des petits souvenirs à la boutique du Musée. La marionnette d'une chouette blanche, le harfang des neiges, reste dans la classe et nous rappelle cette belle journée.

Par chance, nous avons bénéficié d'une météo normale pour cette sortie d'hiver. Nous avons échappé ainsi au froid vraiment polaire qui s'est abattu sur le pays dès le lendemain !

Cette sortie scolaire sur le thème des régions polaires a pu être intégralement financée par la Coopérative Scolaire de la Classe des Petits, grâce aux ventes de photos et de gâteaux réalisées précédemment.

Nous remercions la Commune qui a alloué une participation exceptionnelle pour soutenir ce projet.



Flan d'asperges



Ingrédients pour 6 personnes

1 kg d'asperges vertes
15 cl de crème fraîche épaisse
3 œufs
Gingembre en poudre
Sel, poivre
Sauce hollandaise



Peler les asperges, séparer les pointes et faire cuire le tout 20 minutes à la vapeur.

Conserver à part et au chaud les pointes.

Mettre la crème, les œufs, les épices et le reste des asperges dans le bol du mixer et réduire en crème.

Beurrer des ramequins individuels, les remplir du mélange obtenu et les placer dans un bain marie avant de les mettre au four (180°) pendant une vingtaine de minutes. Surveiller la cuisson avec une lame de couteau.

Démouler chaque petit flan sur une assiette individuelle.

L'entourer des pointes d'asperges et arroser de sauce hollandaise légèrement tiède.

